

# **UNDT/2010/167, Jose**

## Décisions du TANU ou du TCNU

Dans le jugement du UND n ° 037, Sethia (2010), le tribunal a énoncé la loi applicable pour déterminer si les délais imposés par le statut du tribunal des litiges seront levés. Dans le cas présent, après avoir examiné les soumissions du demandeur, le tribunal conclut qu'ils ne satisfont pas à l'obligation d'exceptionnelle à l'article 8.3 du statut du tribunal des litiges. La présence physique du demandeur n'était pas obligatoire aux États-Unis pour qu'elle déposerait sa demande.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

La question de détermination de cette demande est de savoir si l'appel du demandeur daté ou non le 12 novembre 2008 contre la décision de ne pas renouveler sa nomination d'une durée limitée est le temps interdit.

## Principe(s) Juridique(s)

N / A

## Résultat

Rejeté sur la recevabilité

## Applicants/Appellants

Jose

## Entité

MONUC

## Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2010/20/UNAT/1647

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

Nairobi

## Date of Judgement

23 Sep 2010

## Duty Judge

Juge Izuako

## Language of Judgment

Anglais

Français

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Temporel (ratione temporis)

## Droit Applicable

TCNU Statut

- Article 8.3

## Jugements Connexes

UNDT/2010/037